



JOURNEE NATIONALE D'ACTION

CALENDRIER ET GUIDE PRATIQUE D'UTILISATION DES OUTILS
mis à jour le 21/08/2015

Le 19 septembre 2015, faisons cause commune !

Les élus de l'AMF appellent à une grande **Journée nationale d'action (JNA) le samedi 19 septembre 2015** dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'Outre-mer.

Point d'orgue de la mobilisation en soutien aux communes, cette manifestation aura lieu symboliquement lors de la **Journée du patrimoine** car la commune est un patrimoine en danger.

1. L'objectif

Il est double :

- sensibiliser les citoyens sur les conséquences concrètes, sur leur quotidien, de la baisse des dotations et de la réforme territoriale
- recueillir leur adhésion massive à la défense de la commune, patrimoine en danger.

2. La méthode

En clôture d'une campagne de communication nationale menée dès la fin août, l'AMF invite les maires ainsi que les élus de leur commune à rencontrer leurs habitants ce jour-là.

Où ?

Lors d'un **rassemblement** spécifique :

- devant leur mairie
- dans leur mairie
- sur la place du village
- sur le marché si c'est un jour de marché
- dans tout autre équipement public ou lieu qui leur semblerait plus adapté ou approprié en cette journée du patrimoine.

Quand ?

De 10h à 12h

Qui ?

- Les élus ceints de leur écharpe, s'ils le souhaitent
- Les associations et autres relais locaux
- Les responsables des services publics locaux
- La presse
- Toute la population !

Pour quoi faire ?

Pour informer et sensibiliser les citoyens sur les difficultés des communes, liées à la baisse des dotations et sur la réduction des services publics locaux et l'investissement.

Comment ?

De deux manières : au-delà du rassemblement en lui-même :

- **Diffusion très large par les élus du texte du Manifeste** «*Préserver le quotidien des Français / L'Appel du 19 septembre pour les communes de France* », disponible sur le site de l'AMF dès le 24 août
- **Soutien du plus grand nombre de citoyens, sous forme de pétition (ou Appel) en ligne, en les incitant à la signer sur le site www.change.org** à partir du 24/08 (également accessible dès cette date depuis le site internet de l'AMF www.amf.asso.fr, le site www.jaimemacommune.com, ou le site de tout autre adhérent ou AD qui relaiera le lien sur son propre site internet) ;

NB : cette pétition est particulièrement importante dans notre dispositif : plus le nombre de signatures sera important, plus notre mouvement aura un impact national

Son succès dépendra donc en grande partie de **vos démarches** pour inciter les citoyens à la signer : il s'agit notamment **d'en parler/communiquer** le plus possible lors de vos déplacements, des différentes manifestations auxquelles vous participerez à partir du 24/08 et dans vos supports de communication divers.

Toujours pour inciter le plus grand nombre à signer l'Appel sur www.change.org, **un flyer, qui a vocation à être distribué** au plus grand ou être mis en libre-service dans les mairies et annexes **avant, pendant et après le 19 septembre, est également à votre disposition dans le kit de communication à partir du 24/08.**

3. Les outils

Les outils d'ores et déjà disponibles

L'AMF a mis en ligne sur son site internet une page dédiée consacrée à la mobilisation des associations départementales de maires (AD) et des adhérents de l'AMF (<http://www.amf.asso.fr/jna/>).

Cette rubrique recense au fur et à mesure toutes les initiatives des AD (vidéos, articles de presse, tracts...). Libre à vous de vous inspirer ou de les réutiliser.

Dans cette rubrique, vous trouverez également :

- Le document pédagogique élaboré par l'AD54 et l'AD 45 qui présente le rôle essentiel du maire et des communes.
- Les documents ou actions réalisés par chacune des associations départementales
- Tous les liens vers les articles de presse retraçant les actions engagées dans les différents territoires.

Le logo « J'aime ma commune »

Pour renforcer le caractère national de cette mobilisation, il est conseillé d'intégrer dans vos outils de communication le logo-slogan « J'aime ma commune » (et notamment signatures de mails, affiches, tracts...) De plus, des stickers seront à votre disposition dans les associations départementales de maires (voir modalités avec l'ANDAM).

Par ailleurs, l'AMF a lancé un hashtag dédié (**#jaimemacommune**) sur Twitter et une page facebook.

Le kit de communication disponible à compter du 24 août

Ce kit :

- sera disponible sur :
 - le site de l'AMF www.amf.asso.fr
 - le site dédié www.jaimemacommune.com (qui sera opérationnel à partir du 24 août)
- sera adressé par voie électronique à tous les maires et présidents d'intercommunalité de France ainsi qu'aux associations départementales.

Sa composition	
Quoi ?	Pour quoi faire ?
<p>Le manifeste « <i>Préserver le quotidien des Français / L'Appel du 19 septembre pour les communes de France</i> »</p>	<p>Il peut être utilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sur le site internet des communes ▪ dans les magazines municipaux ▪ dans les services municipaux (mis à disposition des usagers) ▪ dans les courriers aux usagers ou associations ▪ en page de garde des registres mis à disposition des citoyens pour signer l'Appel ▪ de toute autre façon qui sera jugée pertinente par les adhérents <p>Sa diffusion doit être large pour assurer la signature par le plus grand nombre de citoyens</p>
<p>Une bannière pour les sites internet incitant les citoyens à signer l'appel du 19 septembre sur www.change.org</p>	<p>A diffuser très largement sur les sites Internet (communes, intercommunalités, associations départementales de maires)</p>
<p>Un clip vidéo montrant une journée quotidienne sans services publics locaux (disponible le 9 septembre)</p>	<p>A diffuser largement sur le web et en direction de la presse...</p>
<p>Une affiche</p>	<p>A utiliser sur tous les supports d'affichage ou de communication</p>
<p>Un flyer A5 incitant les citoyens à signer la pétition « L'Appel du 19 septembre pour les communes de France » sur www.change.org</p>	<p>A diffuser très largement en direction de la population et de la presse.</p>
<p>Un argumentaire (questions-réponses)</p>	<p>A utiliser par les élus dans leurs prises de parole ou à utiliser dans les articles ou communiqués</p>
<p>Un modèle de communiqué de presse</p>	<p>Pour diffuser à la PQR lors des conférences de presse ou pour la journée du 19/09</p>
<p>Un projet d'article pour les outils de communication et d'information des communes et EPCI</p>	<p>A utiliser par les élus en fonction de leurs besoins</p>
<p>Un modèle de discours</p>	<p>A utiliser par les élus à leur guise au gré des prises de paroles qu'ils auront d'ici le 19/09</p>
<p>Un modèle de courrier aux citoyens, Un modèle de courrier aux représentants des forces vives (dirigeants d'associations, chefs d'entreprises, commerçants locaux...)</p>	<p>A utiliser par les élus en fonction de leurs besoins. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour l'envoi des courriers d'inscription aux activités périscolaires ▪ pour l'envoi d'un courrier spécifique envoyé début septembre aux entreprises, commerçants, associations, ▪ etc.
<p>Un modèle de message pour les répondeurs téléphoniques</p>	<p>A utiliser par les adhérents en fonction de leurs besoins</p>

A noter :

Ces outils mis à disposition des AD et adhérents peuvent être déclinés localement en fonction des besoins de chaque territoire (hors affiche et clip). Ils disposent d'une continuité dans la même charte graphique afin d'assurer une lisibilité de l'action au niveau national. Les documents en ligne, propriété de l'AMF, sont libres de droits sauf s'il est précisé qu'ils proviennent d'un autre auteur. Il vous appartiendra alors de contacter directement les auteurs mentionnés si vous souhaitez les décliner localement.

4. Les rendez-vous médiatiques de septembre

L'AMF organisera par ailleurs une série de grands rendez-vous médiatiques dès début septembre afin de présenter les enjeux de cette Journée nationale d'action et notamment une **conférence de presse** des membres du bureau exécutif **le 9 septembre 2015**.

Un film (clip) « *une journée sans les services publics locaux* » sera alors diffusé. Il a vocation à être relayé :

- sur les sites internet des adhérents
- sur les réseaux sociaux si les adhérents disposent de comptes

Il pourra être diffusé éventuellement en conseil municipal, lors d'une réunion publique, lors d'une manifestation de rentrée, le 19 septembre, etc.

